

**INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE**

<b>Collectivité :</b>	Métropole du Grand Nancy
<b>Type d'annonce :</b>	Avis d'appel à la concurrence
<b>Type de procédure :</b>	Procédure négociée ouverte
<b>Référence :</b>	MGN_CONC_CREMATORIUM_2024_001
<b>Date de mise en ligne :</b>	Le lundi 28 octobre 2024 à 09:32:49
<b>Date de clôture :</b>	Le lundi 23 décembre 2024 à 16:00:00
<b>Titre :</b>	CONCESSION DE SERVICE PUBLIC PORTANT SUR L'EXPLOITATION DU CREMATORIUM DU GRAND NANCY
<b>Descriptif :</b>	<p>Le Contrat a pour objet de confier l'exploitation du service public de crémation dont le Crématorium est le siège. Le Concessionnaire assure notamment : la gestion du personnel ; la relation contractuelle et commerciale avec les usagers (accueil, information et accompagnement des familles) ; la responsabilité des opérations de crémation ; la gestion de la Maison des Adieux ; l'entretien et la maintenance du bâtiment des fours et des équipements qui devront répondre en permanence à la réglementation applicable ainsi qu'aux besoins du service ; Une mission générale de conseil auprès de la Métropole. L'exécution du Contrat est assurée par le Concessionnaire à ses risques et périls conformément aux stipulations du présent Contrat et dans le respect de la réglementation en vigueur ainsi que de la continuité, de la qualité et de la mutabilité du service public. Le crématorium, en exploitation depuis juin 2018 est situé dans l'enceinte du cimetière du Sud sur les communes de Nancy et Vandoeuvre et est équipé de trois fours, deux salles de cérémonie, d'espaces techniques et d'une salle de convivialité, ainsi que des espaces extérieurs incluant un parking et des espaces verts. Les obligations du délégataire figureront dans les documents constituant le Dossier de consultation des entreprises. Durée prévisionnelle fixée à 8 ans. Principales caractéristiques de la procédure: Visite facultative unique fixée dans le règlement de consultation. Aucune forme juridique n'est imposée au groupement par l'autorité délégante. En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire. Constitution d'une société dédiée exigée. Conditions d'exécution à caractère social.</p>

### Questions / Réponses

[ 30/10/2024 à 10:11:57 ] Bonjour,

Sauf erreur de notre part, certains documents paraissent corrompus dans le DCE notamment le plan GER et tous les plans contenus dans le dossier "Annexe ( RC ) - Plans de bâtiments et périmètre de la concession".

Aussi, pourriez-vous, s'il vous plait, nous préciser la fin de la phrase page 13 du RC, 3ème paragraphe s'agissant des critères de notation.

En vous remerciant par avance,

Cordialement.

---

[ 04/11/2024 11:15:45 ] Bonjour,

*suite à votre demande, nous avons pu constater qu'effectivement certaines annexes techniques étaient impossibles à ouvrir et que l'article 9 du RC portant sur les critères de choix était à corriger pour les références des sous-pièces. Les nouvelles pièces, valides ou corrigées et qui remplaceront celles actuelles, seront mises en ligne dans les meilleurs délais. Vous en serez informés par message.*

*Cordialement,*

*La Direction de la Commande Publique*